

Annexe n°1 : Calendrier des opérations - Rendez-vous de carrière 2020-2021

En amont du rendez-vous de carrière	
Septembre à mi- janvier	Date limite de visite des IEN (pour les agents éligibles aux RDV Carrière)
Fin Novembre	Diffusion note d'information au chef d'établissement Diffusion du guide PPCR – Rendez-vous de carrière aux agents éligibles
Décembre	Communication aux chefs d'établissements de la liste des agents éligibles
15/01/2021	Date limite de convocation des agents éligibles au rendez-vous de carrière (le rendez-vous doit être notifié au plus tard 15 jours calendaires avant la date de celui-ci)
Le rendez-vous de carrière	
09/04/2021	Date limite des rendez-vous de carrière et notification aux agents par les chefs d'établissements
	<i>L'agent a 15 jours calendaires pour formuler ses observations et le cas échéant formuler une demande de révision auprès de la CCPC compétente (Utilisation impérative de la fiche dialogue en Annexe 4)</i>
A l'issue du rendez-vous de carrière	
23/04/2021	Date limite de transmission à la DRH des comptes rendus et des demandes de révision auprès de la CCPC
25/05/2021	CCPC
30/05/2021	Date limite de transmission par la DRH AEFÉ des comptes rendus au MENJ
Septembre 2021	Compte-rendu du RDV Carrière communiqué à l'agent par le MENJ (par voie dématérialisée)
Septembre 2021	Appréciation finale de la valeur professionnelle notifiée par le MENJ (dans les 15 premiers jours suivant la rentrée)
Septembre / Octobre 2021	Recours de l'agent auprès du MENJ (IA/DASEN ou Ministre) : 30 jours après notification du compte-rendu